Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier poseur-installateur

Niveau V

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MPI	RC	TP-01343	01	24/02/2018	27/02/2018	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Menuisier poseur-installateur
Sigle du titre professionnel : MPI
Niveau : V
Code(s) NSF : 234s - Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles-
Code(s) ROME : F1607, F1604
Formacode : 22406, 22408, 22450
Date de l'arrêté : 13/02/2018
Date de parution au JO de l'arrêté : 24/02/2018
Date d'effet de l'arrêté : 26/02/2018

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

a) Du titre professionnel obtenu.

b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel MPI

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des menuiseries extérieures Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution Poser des parquets et éléments décoratifs Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement Installer des éléments d'aménagement.	12 h 00 min	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose de quatre postes de travail et d'une zone d'assemblage pour réaliser les prestations demandées à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité Poser des parquets et éléments décoratifs Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.	01 h 00 min	Le questionnaire comprend des questions à choix multiples (QCM). Le candidat répond par écrit au questionnaire.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes).
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	13 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant et débute immédiatement après avoir renseigné le questionnaire professionnel.
La mise en situation professionnelle est divisée en 4 parties indépendantes. Le candidat passe sur tous les postes de travail dans l'ordre de son choix.
- Poste A : Installer une menuiserie extérieure.
- Poste B : Intégrer un bloc-porte ou une trappe à usage technique dans une cloison de distribution et poser un parquet flottant.
- Poste C : Adapter et installer un meuble de rangement.
- Poste D : installer un élément d'aménagement.

Le candidat utilise des machines portatives spécifiques au travail du bois dans le respect des règles de sécurité.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

.

.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :
Le questionnaire professionnel est organisé en début de session d'examen, avant la mise en situation professionnelle. Il est réalisé en simultané pour tous les candidats de la session d'examen.

Précisions pour le candidat VAE :
Le candidat utilise des machines portatives spécifiques au travail du bois dans le respect des règles de sécurité.
Il se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures					
Installer des menuiseries extérieures	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité. La chronologie d'installation est respectée. Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité sont respectées. Les fixations et les scellements sont conformes aux documents de pose. La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité) assure la durabilité des performances d'étanchéité. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.	☒	☐	☐	☐
Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité. La chronologie de pose est respectée. Les principes de mise en œuvre des scellements sont connus et respectés. Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité sont connues et respectées. La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité) assure la durabilité des performances d'étanchéité. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.	☐	☐	☒	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des ouvrages de menuiserie intérieure					
Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité. L'implantation respecte le plan de pose. Les fixations au droit des organes de rotation et de condamnation respectent les règles professionnelles. Le niveau et les aplombs de la porte, du bloc-porte ou de la trappe à usage technique respectent les tolérances admises. L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe, la fixation des accessoires et menus ouvrages sont corrects. Les implantations, les aplombs et la planéité des cloisons de distribution sont conformes aux normes de construction. Le collage des bandes ne laisse apparaitre aucun défaut et irrégularité. Le lissage des enduits est propre et soigné. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des parquets et éléments décoratifs	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité et de respecter les délais impartis. L'implantation et la fixation des ossatures non apparentes respectent le sens de pose, les dimensions et la ventilation définis sur le plan ou le cahier des charges. La mise en œuvre des parquets ou lambris est conforme (entraxe, sens, planéité, tablettage, jeux périphériques, qualité de coupe, fixation, finition …). La mise en œuvre des plafonds respecte les prescriptions des fabricants. L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe, la fixation des accessoires et menus ouvrages sont corrects. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.	☒	☐	☒	☐
Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement	Le montage du mobilier ne laisse pas apparaître d'imperfection et est conforme aux plans de montage. La géométrie et les dimensions de l'ouvrage respectent le plan de pose. Le collage et l'affleurage des revêtements stratifiés sont de qualité et ne laissent apparaitre aucun éclat. La position, la solidité et la qualité des assemblages sont conformes. La finition ne laisse pas apparaître d'imperfection.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation					
Installer des éléments d'aménagement.	L'implantation des mobiliers, des plans de travail et accessoires respectent le plan. Les mobiliers, plans de travail et les accessoires de finition sont bien installés (fileur, plinthe, tablettages, raccord d'angle, plaquage des chants, fixation). Les portes ou tiroirs fonctionnent normalement (coulissage régulier, alignement). Les éléments décoratifs et la finition ne laissent pas apparaître d'imperfections. Les déchets sont triés et évacués conformément à la règlementation. Le nettoyage est assuré en fin de chantier.	☒	☐	☐	☐
Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.	Les raccordements aux réseaux d'alimentation (électricité et eau) respectent la réglementation. Les raccordements aux réseaux d'évacuation des eaux sont corrects (absence de fuite, fixation…) et respectent la réglementation. Les procédures de raccordement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation sont cohérentes. Les procédures d'installation des différents équipements sont cohérentes.	☐	☐	☒	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : .					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement
	Installer des éléments d'aménagement.
	Installer des menuiseries extérieures
	Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité
	Poser des parquets et éléments décoratifs
	Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement
	Installer des éléments d'aménagement.
	Installer des menuiseries extérieures
	Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité
	Poser des parquets et éléments décoratifs
	Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MPI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Hors présence du candidat, il effectue les corrections de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel. Le jury est présent pour l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel. Il veille à l'absence de fraudes.



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Menuisier poseur-installateur

CCP

Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des menuiseries extérieures	02 h 00 min	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'un poste de travail et réalise la prestation demandée à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité	00 h 20 min	Le questionnaire comprend des questions à choix multiples (QCM). Le candidat répond par écrit au questionnaire.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant et débute immédiatement après avoir renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé en début de session d'examen, avant la mise en situation professionnelle. Il est réalisé en simultané pour tous les candidats de la session d'examen.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle pour observer le candidat.
Hors présence du candidat, il effectue les corrections de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel. Il veille à l'absence de fraudes.

CCP

Poser des ouvrages de menuiserie intérieure

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des parquets et éléments décoratifs Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution	06 h 00 min	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'une zone de pose pour réaliser les prestations demandées à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Poser des parquets et éléments décoratifs	00 h 20 min	Le questionnaire comprend des questions à choix multiples (QCM) et des études de cas simples. Le candidat répond par écrit au questionnaire.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant et débute immédiatement après avoir renseigné le questionnaire professionnel.

La mise en situation professionnelle est divisée en 2 parties indépendantes. Le candidat passe sur tous les postes de travail dans l'ordre de son choix.

- Poste A : Intégrer un bloc-porte ou une trappe à usage technique dans une cloison de distribution et poser un parquet flottant.
- Poste B : Adapter et installer une étagère murale.

Le candidat utilise des machines portatives spécifiques au travail du bois dans le respect des règles de sécurité.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé en début de session d'examen, avant la mise en situation professionnelle. Il est réalisé en simultané pour tous les candidats de la session d'examen.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser des ouvrages de menuiserie intérieure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est pendant les deux dernieres heures de la mise en situation professionnelle pour observer le candidat.
Hors présence du candidat, il effectue les corrections de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel et pendant la mise en situation professionnelle. Il veille à l'absence de fraudes.

CCP

Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des éléments d'aménagement.	03 h 40 min	A partir de documents de pose, il s'agira pour le candidat d'installer un mobilier de salle de bain. Après réception des produits et du support de pose; le candidat présente ajuste et fixe meuble et plan de travail. Il effectue la réservation de l'équipement sanitaire.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.	00 h 20 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 00 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Hors présence du candidat, le jury effectue les corrections de la mise en situation professionnelle.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DES CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES

DE SPECIALISATION

Menuisier poseur-installateur

CCS

Le titre professionnel Menuisier poseur-installateur peut être complété par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS) suivant :

Installer des portails extérieurs motorisés

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des motorisations sur des portails extérieurs	00 h 45 min	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'un poste de travail et réalise les prestations demandées à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Installer des motorisations sur des portails extérieurs	00 h 15 min	L'entretien technique permet d'échanger avec le candidat sur sa prestation effectuée lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Installer des portails extérieurs	00 h 20 min	Le questionnaire comprend des questions à choix multiples (QCM). Le candidat répond par écrit au questionnaire.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	(10 minutes). Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
La mise en situation professionnelle est organisée pour un candidat et débute après avoir renseigné le questionnaire professionnel.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
L'entretien technique est réalisé de manière individuelle à la suite de la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :
Le questionnaire professionnel est organisé en début de session d'examen, avant la mise en situation professionnelle. Il est réalisé en simultané pour tous les candidats de la session d'examen.

Précisions pour le candidat justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé :
Il se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer des portails extérieurs	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité et de respecter les délais impartis. Les procédures et principes de mise en œuvre des scellements sont connus. Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité sont connues. Les procédures de mise en œuvre sont cohérentes. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.	☐	☐	☒	☐
Installer des motorisations sur des portails extérieurs	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité. Les étapes et préconisations de pose répondent aux exigences du constructeur. Les différents réglages (vitesse, force, alarme à l'ouverture,..) sont conformes au cahier des charges. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.	☒	☒	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant :					

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCS Installer des portails extérieurs motorisés

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle pour observer le candidat.
Il mène l'entretien technique.
Hors présence du candidat, il effectue la correction du questionnaire professionnel.
Le jury est présent pour l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCS
Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel. Il veille à l'absence de fraudes.

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Menuisier poseur-installateur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone dédiée à l'assemblage et au montage avec mise à disposition au poste de travail de systèmes d'aspiration mobiles. Une zone dédiée à l'installation avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail. Cette zone peut accueillir autant de postes de travail pour la mise en situation professionnelle que de candidats à la session d'examen.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les locaux sont équipés en alimentation électrique pour le fonctionnement des machines portatives collectives ou individuelles. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres. Prévoir les zones de circulation.
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé de tables et de chaises pour les candidats et le surveillant.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Pour le poste A : une structure dédiée à l'installation de la menuiserie extérieure avec une surface au sol minimale de 4 m². Pour les postes B, C et D : une structure légère avec une surface au sol minimale de 7,5 m².	1	Sans objet
Machines	1	Machine portative : Affleureuse.	4	Diamètre de l'outil : 25 mm Puissance minimum : 530 W
	1	Machine portative : Aspirateur.	4	Classe M (EN60335-2-69) Compatible machines portatives
	1	Machine portative : Fraiseuse à lamelles.	4	Diamètre de l'outil : 110 mm Profondeur de coupe : 20 mm Réglage du guide : 0 à 90°
	1	Machine portative : Perceuse.	4	Mandrin auto-serrant : 0,5 à 10 mm Puissance mini : 675 W
	1	Machine portative : Perforateur électropneumatique.	4	Sans objet
	1	Machine portative : Ponceuses.	4	Excentrique, rotative ou vibrante.
	1	Machine portative : Rabot.	8	Largeur rabotage 82 mm Profondeur passe maxi : 1,5 mm Puissance minimum : 600 W
	1	Machine portative : Rail de guidage scie plongeante.	8	Longueur mini : 140 cm
	1	Machine portative : Scie à onglets radiale.	8	Puissance mini : 1000 W Diamètre de lame mini : 190 mm Coupe 300 x 52 mm à 90°
	1	Machine portative : Scie circulaire plongeante.	8	Profondeur de 0 à 56 mm à 90°

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				Profondeur de 0 à 40 mm à 45°
	1	Machine portative : Scie circulaire.	8	Profondeur maxi de coupe : 55 mm à 90°
	1	Machine portative : Visseuse sans fil.	1	2 batteries, chargeur, coffret; Alimentation : 12 V - 2 Ah, Vitesse rotation 0 / 400 tr/mn 0 / 1500 tr/mn, Mandrin 10 mm
	1	Machine portative: Plaqueuse de chants	16	Façonnage des chants de panneaux avec chants en bois, plastique ou composites. Façonnage des chants de pièces simples à angle droit jusqu'à la forme libre complexe.
	1	Machine semi-stationnaire : Dégauchisseuse Raboteuse	16	Table de dégauchissage de grande dimension en aluminium extrudé. Grand guide aluminiun. Dimensions de la table de dégauchissage : 1000 x 260 mm. Dimensions de la table de rabotage : 500 x 250 mm.
	1	Machine semi-stationnaire : Scie à table Ø 225 mm	16	Inclinaison de la lame de 0 à 45°. Capacité de coupe à 90°: 0 - 70 mm. Capacité de coupe à 45°: 0 - 48 mm.
Outils / Outillages	1	Lot outils (Crayon mine tendre, craie, ruban 3m, double-mètres pliant, jeu de ciseaux à bois, scie égoïne coupe fine, monture de scie à métaux, couteau à lame rétractable, maillet caoutchouc, marteau de menuisier, tournevis porte-embouts ¼'' magnétique, jeu d'embouts de vissage assortis, jeu de clés mâles 6 pans, tenaille russe, cisaille ou grignoteuse, brosse plate nylon,…).	1	Sans objet
	1	Lot de mèches	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 1500 mm	4	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements	1	Servante d'atelier avec organiseur et coffre de rangement.	1	Sans objet
	1	Escabeau conforme à la norme EN 131	4	3 ou 5 marches
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Bouchons d'oreille à usage unique.	1	Conforme à la norme EN 352-2.
	1	Masque jetable pliable classe FFP2.	1	Conforme à la norme EN 149-1.
	1	Paire de lunettes de protection.	1	Conforme aux normes EN 166 et EN 170.
Matières d'œuvre	1	Lot de bois et panneaux dérivés.	1	Sans objet
	1	Lot de consommables (Vis, pointes, colles, mastics, chiffons,…).	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries agencement (Ferrures d'assemblage, charnières invisibles, poignées,…).	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries bâtiment (Fiches, paumelles, serrures,…).	1	Sans objet
	1	Bloc-porte	1	Sans objet
	1	Caisson cuisine équipé	1	Sans objet
	1	FF1 Bois, PVC ou Aliminium	1	Sans objet
	1	FF1 rénovation PVC ou Aluminium	1	CCP
	1	Portail à deux battants équipé d'une motorisation	16	Epreuve CCS "Installer des portails extérieurs motorisés".
Documentations	1	Fiches sécurité des machines portatives.	16	Sans objet

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Menuisier poseur-installateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Poseur de menuiseries et d'aménagements intérieurs Arrêté du 15/05/2013		**Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018**
CCP	Poser des ouvrages de menuiseries intérieures	CCP	Poser des ouvrages de menuiserie intérieure
CCP	Installer des éléments d'aménagement mobilier intérieur	CCP	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures

Le titre professionnel Menuisier poseur-installateur peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

	Poseur de menuiseries et d'aménagements intérieurs Arrêté du 15/05/2013		**Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018**
CCS	Aucune correspondance	CCS	Installer des portails extérieurs motorisés

Le titre professionnel Menuisier poseur-installateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Poseur-installateur de menuiseries, fermetures et équipements Arrêté du 17/01/2017		**Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018**
CCP	Aucune correspondance	CCP	Poser des ouvrages de menuiserie intérieure
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation
CCP	Poser des menuiseries extérieures et des bargages	CCP	Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures
CCP	Poser des fermetures extérieures et des protections solaires	CCP	Aucune correspondance

	Poseur-installateur de menuiseries, fermetures et équipements Arrêté du 17/01/2017		Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018
CCP	Poser des éléments de protection, de sécurité et d'aménagement extérieur	CCP	Aucune correspondance

Le titre professionnel Menuisier poseur-installateur peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

	Poseur-installateur de menuiseries, fermetures et équipements Arrêté du 17/01/2017		Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018
CCS	Aucune correspondance	CCS	Installer des portails extérieurs motorisés

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

****

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



Réalisé par l’AFPA pour le compte de l’Etat